

**AVIS DE CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR
08 POSTES D'OUVRIER PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Publié le 16 mars 2021 sur le site de l'ARS Alsace

Un concours externe sur titres aura lieu aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, en application de l'article 13 (II) du décret 91-45 du 14 Janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers (...) et en application de l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **08 postes d'ouvrier principal de 2^{ème} classe** vacants aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dont :

- 1 poste branche Stérilisation
- 1 poste branche Restauration
- 1 poste branche Blanchisserie
- 1 poste branche Logistique-Magasin
- 1 poste branche Transports
- 1 poste branche Thermique-Climatique
- 1 poste branche Manutention
- 1 poste branche Sécurité

Sont admis à se présenter les candidats titulaires, soit :

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente,
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Les candidats à un emploi dans la spécialité conduite de véhicules doivent en outre justifier de la détention des permis de conduire des catégories A, B, C et D en cours de validité, en fonction des véhicules dont disposent les établissements. Les permis B et C sont demandés par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Les candidatures, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats, devront être adressées aux :

**Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Recrutement - Concours
1, Place de l'Hôpital
BP 426
67091 STRASBOURG Cedex**

dans un délai de 2 mois à compter de la publication à l'ARS Alsace.

(Délai d'inscription : 16 mai 2021)

**P. LE DIRECTEUR GENERAL,
LA DIRECTRICE DU POLE
RESSOURCES HUMAINES**

Céline DUGAST

